

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 34 Vœu relatif au Musée de Montmartre.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la création du Musée de Montmartre, inauguré en 1960, au 8-14 rue Cortot dans le 18^e arrondissement de Paris, comprenant des sites historiques tels que le manoir de Rosimond, la maison du Bel-Air, les Jardins de Renoir ou encore l'hôtel Demarne ;

Considérant que le manoir de Rosimond a accueilli divers artistes de renom tels que Renoir, Utrillo, Valadon ou encore Toulouse Lautrec ;

Considérant la qualité indéniable des expositions présentées au sein du Musée de Montmartre, dont la richesse des collections et archives, artistiques comme historiques, comprenant plus de 100.000 documents et 6.000 œuvres, dont plusieurs de Modigliani, Toulouse-Lautrec ou encore Maurice Utrillo, permet de témoigner de l'histoire de Montmartre, mais aussi de l'effervescence artistique et de la bohème montmartroise ;

Considérant que le Musée de Montmartre a obtenu en 2003 le label Musée de France ;

Considérant que la Ville de Paris est propriétaire des murs du Musée de Montmartre ;

Considérant la reprise de la gestion du Musée de Montmartre en juillet 2011 par la société Kléber-Rossillon ;

Considérant les candidatures répétées du Musée de Montmartre, pour faire partie du dispositif Paris Museum Pass, mis en place par l'association Inter-musées, qui regroupe plusieurs dizaines de musée et monuments nationaux de Paris et de région parisienne, tels que le Musée du Louvre, le Musée d'Art Moderne Georges Pompidou, le Château de Versailles, le Musée Gustave Moreau, la Cinémathèque française ou encore la Basilique cathédrale de Saint-Denis ;

Considérant que, selon la direction du Musée de Montmartre, de nombreux touristes renoncent à visiter le Musée de Montmartre car celui-ci ne bénéficie pas du Paris Museum Pass ;

Considérant qu'il s'agit là d'un manque à gagner important pour le Musée de Montmartre, mais aussi un manque à gagner culturel et historique pour de nombreux touristes, qui se privent d'un accès à une collection riche sur l'art et l'histoire d'un des quartiers pourtant les plus prisés et populaires, qui participe pleinement à l'image de Paris à l'international ;

Considérant que le Musée de Montmartre a créé une association loi 1901 à but non lucratif, d'intérêt public, afin de pouvoir remplir les conditions nécessaires d'être intégré dans le dispositif Paris Museum Pass ;

Considérant que, selon l'association Inter-musées, la structure SARL qui gère le Musée de Montmartre est incompatible avec l'adhésion au Paris Museum Pass, dans la mesure où l'inclusion d'une structure non publique entraînerait de facto la fin de l'absence de TVA sur le prix du Pass ;

Considérant le soutien de la Maire de Paris au Musée de Montmartre et à son souhait de pouvoir accéder au Paris Museum Pass ;

Considérant la situation touristique préoccupante, qui met à mal de nombreuses institutions culturelles, publiques, comme privées ;

Considérant qu'il est regrettable que des questions administratives puissent empêcher des structures muséales publiques et privées d'intérêt public de collaborer ou de bénéficier de tarifications communes ;

Considérant le succès de fréquentation des Musées de la Ville de Paris en 2016 ;

Fadila MEHAL, Pierre-Yves BOURNAZEL, les élus des groupes UDI-MoDem et les Républicains et M. Bruno JULLIARD, au nom de l'Exécutif,

Proposent :

Que la Maire de Paris renouvelle son soutien au Musée de Montmartre.

Que la Ville de Paris apporte un appui technique par l'intermédiaire de la Direction aux Affaires Juridiques et la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, afin de déterminer les possibles leviers administratifs à utiliser, visant à rendre compatible l'organisation du Musée de Montmartre et l'appartenance au programme Paris Museum Pass ;

Que la Maire de Paris interpelle la Direction de Paris Musées, afin d'envisager un partenariat tarifaire, entre les visiteurs du Musée de Montmartre et les détenteurs de la carte Paris-Musées.